Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 38 (1958)

Heft: 3

Artikel: L'agriculture, élément de la richesse du Nord

Autor: Vangraefschepe, Fernand

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886406

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'agriculture, élément de la richesse du Nord

par Fernand Vangraefschepe, Président de la Chambre d'Agriculture du Nord



L'importance du département du Nord sur le plan industriel et commercial fait souvent oublier son importance agricole.

Pour celui qui voit les choses d'assez loin, cette impression se renforce du fait de l'énormité de la consommation locale qui absorbe, et au-delà, la plus grande partie de la production vivrière au point que pour un grand nombre de denrées, le Nord est tributaire d'apports venus des régions voisines moins peuplées.

Cette situation peut faire croire que notre agriculture est négligeable. Et pourtant, c'est là une profonde erreur. Il n'est pas de province française où la culture et l'élevage soient aussi intensifs que chez nous et malgré l'exiguité de son territoire agricole, qui représente l % environ du total français, le Nord tient une place honorable dans un grand

nombre de productions.

Quelques chiffres sommaires en donneront une idée. Le Nord occupe le premier rang des départements français pour la production des légumes secs et de la chicorée à café, le deuxième rang pour la production laitière, l'élevage et l'engraissement des porcs, l'aviculture, la production des pommes de terre de consommation, celle du lin et du houblon le troisième rang pour la production des plants de pomme de terre, le quatrième pour la culture du blé, le cinquième rang pour la betterave industrielle et les diverses semences, le dixième pour l'élevage bovin et chevalin, le onzième pour le tabac.

Mais, considérons les rendements au lieu de la production totale : le Nord l'emporte haut la main sur la plupart des points. S'il garde son rang de premier pour les légumes secs, il le conquiert en même temps pour le blé, les betteraves, les pommes de terre et le houblon. Il passe deuxième pour le lin et la chicorée à café et quatrième pour le tabac. Enfin, ses races laitières connaissent les chiffres de production maxima du pays

maxima du pays.

Ajoutons à cela une vocation fourragère intense — 26 % du territoire est couvert d'herbages — une production oléagineuse importante, des cultures fruitières, maraîchères et horticoles... bref, toute une gamme de produits dont peu de régions de France livrent le spectacle et dont on se demande par quels moyens les agriculteurs du crû parviennent à maintenir le niveau à un si haut degré, malgré les charges qui les assaillent et l'empiètement incessant des villes et des zones industrielles sur leurs terrains de culture.

Or, ce volume impressionnant de denrées est le résultat du labeur de quelques 30.000 familles paysannes dont la superficie moyenne d'exploitation ne dépasse pas 15 hectares. Nous sommes loin de l'imagerie selon laquelle le Nord constituerait une zone de grands domaines et de vastes espaces. Ajoutons même que les deux tiers de ces exploitants ne possèdent pas les terres qu'ils cultivent et qu'ils occupent en fermage, d'où vient l'expression qui désigne couramment l'exploitant agricole du Nord sous le nom de « fermier », même s'il s'agit en fait d'un propriétaire.

Cette situation particulière entraîne derrière elle des

conséquences sérieuses.

La pression démographique, fruit d'une natalité demeurée assez forte, accroît dans toute la région la demande de terre au-delà de l'offre. Les empiètements industriels contribuent



encore à déséquilibrer le marché des terres dont les taux de location tendent à s'exagérer. Il en résulte une surenchère dont le fermier est victime et qui se manifeste surtout dans les secteurs herbagers. Des baux en blé qui représentent 21.000 francs par hectare, ou des baux en beurre qui représentent 25.000 francs, ne sont malheureusement pas exceptionnels.

Les organisations agricoles dénoncent de tels abus, mais les imperfections de la loi sur les baux ruraux qui place notamment en dehors de toute protection les locataires de biens publics, rendent difficile leur action. Or, de tels biens couvrent dans le Nord près de 10 % du terroir. A côté de cet inconvénient, qui exagère les charges de

A côté de cet inconvénient, qui exagère les charges de notre agriculture régionale, tant directement qu'indirectement par suite de l'aggravation des taxes calculées sur le revenu cadastral, il faut signaler aussi le très haut prix

moyen des reprises de fonds.

Il s'agit ici d'un usage local constant en vertu duquel le preneur d'un bien agricole consent à son successeur la « reprise » du bien loué moyennant un droit à l'hectare qui représente non seulement la valeur des engrais et amendices, mais aussi, outre le cheptel mort et vif qui accompagne l'exploitation et qu'on emporte rarement avec soi, le droit de cultiver paisiblement le bien cédé, un peu à la façon dont fonctionne le système légal de la propriété commerciale. C'est ce qu'on appelle dans le Nord « la propriété culturale ». La loi française ne la reconnaît pas, mais la coutume l'impose, et ce conflit juridique est la source de nombreux conflits réels entre bailleurs et preneurs.

Toujours est-il que ce droit de reprise, dont la valeur avoisine parfois celle de la terre elle-même, pèse lourdement sur les épaules des jeunes et contribue à accroître le climat d'insécurité qui préside généralement à leur installation.

Ajoutons enfin, pour que le tableau soit fidèle, l'extrême morcellement de la terre dans le Nord, la moyenne des parcelles atteignant 50 ares et la difficulté de procéder au remembrement d'exploitations dont le fonds est souvent loué à plusieurs propriétaires différents, trois ou quatre en moyenne par « ferme », mais parfois plusieurs dizaines. Il existe en effet dans le Nord 220.000 propriétaires fonciers pour 30.000 exploitants agricoles.

Par ses charges multiples, par l'intensité même de son travail qui en fait le premier utilisateur d'engrais du pays,

le cultivateur du Nord paie lourdement la place de choix qu'il occupe dans le panorama de la richesse agricole française.

Exploitant d'une terre qui n'était pas toujours à l'origine, tant s'en faut, une terre fertile mais qu'il a engraissée de génération en génération, le fermier des Flandres, du Hainaut et de la Thiérache, qui sont les trois anciennes provinces des débris desquelles le Nord a été constitué, doit maintenant faire face à d'autres problèmes, manque de maind'œuvre, gêne de trésorerie, charges de toutes natures. Il vit sur sa réputation d'aisance, mais pour beaucoup de jeunes, c'est déjà du passé. Or, nous craignons que ces difficultés n'aillent en s'aggravant durant les périodes qui viennent et le gonflement inquiétant des avances du Crédit Agricole va en s'accentuant d'année en année. Malgré une certaine façade d'opulence, l'agriculture du Nord connaît des heures difficiles. Nous avons le devoir de contribuer au maximum à réduire ses charges, mais ce n'est pas là hesogne aisée

Malgré tout, nous gardons bon espoir, car le paysan du Nord a connu dans le passé d'autres difficultés et il les a

vaincues.

Après avoir créé sa terre, arrachée aux marais et aux brandes qui la couvraient encore au moyen âge, le paysan du Nord, flamand ou wallon, n'a cessé de l'enrichir depuis lors de générations en générations, par un apport continu d'humus, venu de son élevage.

Là où poussent aujourd'hui les plus riches moissons de France, où se développent les troupeaux les plus magnifiques, rien n'existait auparavant que le sable, l'eau saumâtre et le nid des oiseaux sauvages. C'était vraiment le « nederland »,

le « pays de personne ».

Et, pourtant, la Flandre est devenue aujourd'hui l'une

des ruches humaines les plus denses du globe.

L'agriculture et l'élevage ont permis ce miracle, dont l'industrie, plus tardive venue, a pu ensuite profiter.

Les campagnes du Nord n'ont pas la beauté de certains sites privilégiés de la France, mais quand on les contemple du haut des monts des Flandres, par delà leur immense étendue parsemée de villages, où les troupeaux se marquent en points noirs dans le vert des cultures, elles apparaissent comme le plus bel hymne à la gloire de la terre et du travail des hommes.

Fernand Vangraefschepe